15.—Subsides et autres paiements du gouvernement fédéral aux gouvernements
provinciaux, années fiscales 1930-35.

Province.	1930.	1931.	1932.	1933.	1934.	1935.
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Ile du Prince-Edouard. Nouvelle-Ecosse. Nouveau-Brunswick. Québec. Ontario. Manitoba. Saskatchewan. Alberta. Colombie Britannique.	381, 932 1 661, 841 1 666, 766 1 2,256, 420 2,642, 612 1,508, 591 2,063, 295 1,576, 685 738, 817	381, 932 1 661, 841 1 666, 766 1 2, 256, 420 2, 642, 612 6, 478, 619 2 1, 938, 295 1, 670, 435 738, 817	381, 9321 661, 841 1 693, 040 1 2,592, 014 2,941, 425 1,694, 195 2,112, 803 1,743, 159 874, 561	381, 932 1 644, 256 1 693, 040 1 2, 592, 014 2, 941, 424 1, 694, 195 2, 112, 803 1, 743, 159 874, 561	381, 932 1 653, 048 1 693, 040 1 2, 592, 014 2, 941, 424 1, 705, 340 2, 128, 889 1, 757, 317 874, 561	381,932 1 653,048 1 693,040 1 2,592,014 2,941,424 1,716,484 2,144,975 1,771,475 874,561
Totaux	12,496,959	17,435,737	13,694,970	13,677,384	13,727,565	13,768,953

¹ Chaque année depuis 1928, des subventions spéciales, en attendant la reconsidération des subsides provinciaux, furent accordées à la Nouvelle-Ecosse, au Nouveau-Brunswick et à l'Ile du Prince-Edouard, comme suit: Nouvelle-Ecosse, \$875,000; Nouveau-Brunswick, \$600,000; Ile du Prince-Edouard, \$125,000 (non comprises dans le tableau ci-dessus).

² Sur cette somme, \$4,822,843 représente un rajustement subsidiaire au lieu de concessions de terres domaniales entre 1870 à 1908, en vertu des dispositions de la loi concernant les ressources naturelles du Manitoba (1930).

16.—Total des sommes accordées en subsides, du 1er juillet 1867 au 31 mars 1935.

Nota.—De la page 91 des comptes publics de 1935.

Province.	Allocation fixe.	Allocation par tête.	Subsides spéciaux.1	Allocation compen- satrice.2	Totaux.
	\$	\$	\$	\$	\$
Ile du Prince-Edouard Nouvelle-Ecosse Nouveau-Brunswick Québec Ontario Manitoba Saskatchewan Alberta Colombie Britannique	7,720,000 7,080,000 9,520,000 9,920,000 6,925,000 5,716,667	5,342,704 23,722,286 18,104,651 84,656,086 104,637,998 17,330,985 16,073,214 12,559,243 12,732,778	4,820,184 826,980 9,930,000 - 20,456,733 17,781,250 15,656,250 7,400,000	2,602,845 3,235,482 1,424,100 5,324,253 5,028,518 13,732,204 12,161,250 12,161,250 1,875,452	16,555,733 s 35,504,748 s 36,538,751 s 99,500,339 119,586,516 58,444,922 51,732,381 45,723,410 28,328,230
Totaux	62,368,334	295,129,945	76,871,397	57,545,354	491,915,030

¹ Compensation pour terrains et allocations pour bâtiments. ² Allocation en compensation d'une créance abandounée. ³ Ne comprend pas des subventions spéciales payées aux Provinces Maritimes en attendant la reconsidération des subsides provinciaux.

Avances aux gouvernements provinciaux.—Toutes les avances récentes du gouvernement fédéral aux gouvernements provinciaux furent faites aux provinces de l'ouest en vertu de la législation sur le secours, commençant avec la loi du secours au chômage et aux fermes, 1931, et elles ont été couvertes par des billets du Trésor des provinces concernées, à un taux de $4\frac{1}{2}$ p.c. depuis le 1er juillet 1934. La somme globale de ces avances, impayée au 31 mars 1935, était de \$74,223,015.

En plus de cette dette, il y avait aussi la somme de \$9,771,188 en souffrance au compte des habitations, étant la balance des prêts faits aux provinces pendant les années qui suivirent la Grande Guerre, en vertu des ordres en conseil adoptés en 1918 et 1919 et des budgets de 1920 et 1921. L'Ontario a soldé ces avances en 1928 et les autres provinces ont réduit leur dette d'année en année.

Le tableau 17 donne en détail les avances faites par le gouvernement fédéral aux provinces intéressées, au compte des dépenses de secours, et le tableau 18 montre le montant impayé au 31 mars de chacune des années 1920-35, au compte des habitations.